



**SANTE MENTALE EUROPE**



**SANTE MENTALE EUROPE**

Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles

Tél + 32 2 280 04 68

Fax + 32 2 280 16 04

Courriel: [info@mhe-sme.org](mailto:info@mhe-sme.org)

Site web: <http://www.mhe-sme.org>

**BULLETIN N°2 /2010  
FEVRIER 2010**

Ce bulletin est publié avec le soutien de PROGRESS, le Programme de la Communauté européenne pour l'Emploi et la Solidarité sociale (2007-2013). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne. En n'aucun cas, la Commission n'est tenue responsable de l'utilisation faite des informations contenues dans ce bulletin. Santé Mentale Europe est le bureau de liaison de l'UE pour la promotion de la Santé Mentale.

---

## TABLE DES MATIERES

I. SANTE MENTALE EUROPE .....	2
II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISATIONS .....	5
III. ANNEE EUROPEENNE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE .....	6

Nombre de membres de SME et de représentants d'autres organisations, qui avaient eu le plaisir de rencontrer John Henderson ces dernières années et/ou de travailler avec lui au fil de sa longue carrière, ont envoyé leurs condoléances. Il est réconfortant de voir que tant de personnes ont rencontré John et gardent d'excellents souvenirs de l'homme et de son œuvre.

SME remercie toutes ces personnes pour leurs messages de soutien, messages qui ont été transmis à la famille du défunt.

## I. SANTE MENTALE EUROPE

### NOUVELLES ET ACTIVITES DE SME

#### Formation pour les points focaux nationaux à Ljubljana

Santé Mentale Europe a entamé une nouvelle série de formations pour ses points focaux nationaux\*. La première de ces formations, co-organisée par SENT, s'est déroulée du 10 au 12 février à Ljubljana en présence de participants venus d'Autriche, de Croatie, de République tchèque, d'Allemagne et de Slovénie. Mary Van Dievel, Directrice de SME et Astrid Mechel, chargée des affaires sociales pour SME, ont présenté les derniers développements au sein des institutions européennes, développements liés à la récente entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Les autres sujets discutés à l'occasion de cette formation portaient sur les nouveautés en matière de santé mentale, de politique sociale et de politique des droits de l'homme en Europe. Les participants ont échangé leurs expériences quant à la mise en œuvre du Pacte européen pour la Santé mentale et le Bien-être et leurs actions nationales en matière d'insertion sociale et de droits de l'homme. En outre, Simon Bryceson, expert consultant indépendant en communication, a animé une séance interactive sur les stratégies permettant d'influencer les décideurs politiques et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination.

Quatre autres formations pour les points focaux nationaux seront organisées d'ici le mois de juin 2010.

*Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter Astrid Mechel, chargée des affaires sociales pour SME à l'adresse suivante : [astrid.mechel@mhe-sme.org](mailto:astrid.mechel@mhe-sme.org)*

\* Les PFN (points focaux nationaux) sont les intermédiaires entre SME, ses organisations membres et les autres acteurs du terrain ; ils sont présents dans les différents pays et interviennent lorsque a) l'information provenant du niveau européen doit être disséminée au niveau national, régional et local et b) quand SME a besoin de l'avis de ses membres actifs au niveau local, régional et national pour faire rapport au niveau européen sur les questions faisant l'objet d'une consultation.

#### **Santé Mentale Europe appelle les responsables de l'UE à tenir sérieusement compte des revendications des ONG sociales par rapport à la stratégie UE 2020**

La Commission européenne a lancé une consultation sur la stratégie de l'Union Européenne, qui encadrera les orientations politiques d'ici 2020. Après la publication de la première analyse des réponses à la consultation, Santé Mentale Europe, ainsi que de nombreuses autres ONG, s'est étonnée du fait que les conclusions générales de la Commission européenne semblent sous-entendre que le meilleur moyen de faire avancer les questions de santé et les questions sociales est de pratiquer le « business as usual ». En prélude à la réunion informelle des chefs d'Etat et de gouvernement les 11 et 12 février à l'occasion de laquelle la stratégie UE 2020 a été débattue, SME a appelé les décideurs de l'UE à tenir compte des opinions exprimées par les ONG sociales et à mettre très sérieusement l'accent sur la lutte contre l'exclusion sociale des groupes vulnérables de la population, notamment les personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Dans le document consultatif, les questions de santé et de bien-être sont à peine effleurées. Il est essentiel de reconnaître l'importance des problèmes de santé et les questions sociales au sein de la stratégie générale de l'UE.

L'insertion des groupes vulnérables au sein de la société devrait être encouragée étant donné que le nombre de personnes confrontées à des difficultés ou en proie à l'exclusion, telles que les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, d'autres maladies ou handicaps, les sans-abris, les migrants et les autres groupes exclus de la société ou défavorisés, est considérable. Ne pas tenir compte des besoins de ces groupes revient à exclure un pourcentage important des citoyens européens.

*Si vous souhaitez lire la réponse de SME à la consultation sur la stratégie UE 2020, rendez-vous à l'adresse web suivante : <http://www.mhe-sme.org/en/publications/mhe-position-papers.html>*

*Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Astrid Mechel, chargée des affaires sociales pour SME, à l'adresse suivante : [astrid.mechel@mhe-sme.org](mailto:astrid.mechel@mhe-sme.org)*

### **Remplacement de personnel au sein de SME**

Yves Brand remplace Mari Fresu au poste de "chargé des politiques de santé" pendant le congé de maternité de cette dernière.

Yves est néerlandais et a travaillé comme stagiaire auprès du Forum européen des Patients.

*Vous pouvez contacter Yves par courriel à l'adresse : [yves.brand@mhe-sme.org](mailto:yves.brand@mhe-sme.org)*

Nous lui souhaitons de tout cœur la bienvenue !

### **L'équipe de SME accueille un nouveau membre**

Le 1<sup>er</sup> mars, Samira Assoufi rejoindra le Secrétariat de SME au poste de secrétaire. Samira est belge.

*Vous pouvez contacter Samira par courriel à l'adresse : [Secretariat@mhe-sme.org](mailto:Secretariat@mhe-sme.org)*

Nous lui souhaitons de tout cœur la bienvenue !

### **Nouvelle Coordinatrice de projet pour SME**

A partir du 16 février, Alessia Faravelli remplacera Lucy Vallis en tant que Coordinatrice du projet européen « La violence envers les femmes au travail... Parlons-en ! »

Alessia est psychologue de formation et travaillait jusqu'à la mi-février comme chargée de l'information au sein de SME. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

*Vous pouvez contacter Alessia à l'adresse suivante : [Alessia.faravelli@mhe-sme.org](mailto:Alessia.faravelli@mhe-sme.org)*

## **NOUVELLES DES PROJETS DE SME**

### **ProMenPol a publié son dernier bulletin d'information**

À l'occasion de l'achèvement du projet, ProMenPol a publié son dernier bulletin. (Disponible à l'adresse : <http://www.mentalhealthpromotion.net/?i=promenpol.en.news.841>).

Le site web de ProMenPol a été conçu pour servir de portail paneuropéen destiné à accueillir les résultats, documents et éléments connexes découlant du projet. De plus, le site web offre plusieurs possibilités aux membres inscrits de transmettre leurs propres résultats, outils, événements et nouvelles.

Par ailleurs, les membres inscrits reçoivent le bulletin d'information de ProMenPol qui est envoyé chaque trimestre et sert de support à la dissémination d'informations sur les derniers développements en matière de promotion de la santé mentale.

Pour devenir membre de ProMenPol, les utilisateurs doivent s'enregistrer en cliquant sur l'onglet « Sign up Now ! » (« Inscrivez-vous dès maintenant ! ») qui se trouve sur le côté gauche de l'écran, juste sous le bouton « Login » dans la section réservée aux membres.

Une fois enregistrés, les utilisateurs arrivent sur l'écran « inscription membre ProMenPol » où il leur est demandé de communiquer leur adresse email pour vérification afin de pouvoir débiter la procédure d'inscription.

*Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.mentalhealthpromotion.net>*

## **NOUVELLES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE SME**

### **Mauvaise nouvelle des Pays-Bas – la Fondation Pandora**

Pour cause de contraintes financières, la Stichting Pandora (Fondation Pandora) a été contrainte d'arrêter ses activités et de fermer sa centrale d'appels, sa ligne téléphonique d'assistance aux personnes dépressives et ses activités de sensibilisation en date du 1<sup>er</sup> février 2010.

Le Ministre de la Santé et du Bien-être a décidé de supprimer les subventions structurelles accordées à Pandora en dépit de tous les efforts du Conseil d'Administration de la Fondation pour trouver des solutions. La Stichting Pandora alliait l'expérience, le professionnalisme et la créativité de ses utilisateurs, et grâce à cette excellente combinaison, la Fondation était en mesure de jouer un rôle de critique et de surveillance indépendant sur le terrain.

Ceci étant dit, dans les années à venir, le Conseil d'Administration de Pandora fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer activement aux activités du consortium de bénévoles Cliëntenbord-Voice. Ce Consortium tente de mettre sur pied une structure nationale généraliste avec une bonne couverture régionale.

SME regrette sincèrement que cette fondation unique en son genre ait dû fermer ses portes et remercie sa Directrice, Marijke Knuttel et toute son équipe pour leur excellente contribution au travail de SME.

### **« Les inégalités en matière de Santé Mentale : les indicateurs qui comptent » - Rapport du Centre Sainsbury pour la Santé Mentale, Royaume-Uni**

Le document « Les inégalités en matière de Santé Mentale : les indicateurs qui comptent » est le résultat d'un séminaire organisé conjointement en 2009 par le Centre Sainsbury et le Département britannique de la Santé. Ce rapport souligne que les services publics n'ont pas pour habitude de collecter des données sur les inégalités en matière de Santé Mentale et que l'information disponible n'est pas utilisée au maximum de ses possibilités. Le rapport appelle donc à la création de meilleurs indicateurs et à un meilleur usage des données disponibles.

*Si vous souhaitez télécharger le rapport, veuillez voir le lien ci-dessous :*  
[http://www.scmh.org.uk/publications/mental\\_health\\_inequalities.aspx?ID=606](http://www.scmh.org.uk/publications/mental_health_inequalities.aspx?ID=606)

Source : site web du Centre Sainsbury

## **Centre écossais de développement pour la Santé Mentale (Scottish Development Centre for Mental Health)**

Le Scottish Development Centre for Mental Health (SDC) mène actuellement une courte enquête auprès des personnes ayant une expérience personnelle et directe de la maladie mentale (soit personnellement, soit par un parent ou un ami) et analyse la manière dont ces personnes utilisent le web pour trouver informations, aide et réponses.

Les résultats de l'enquête seront utilisés pour étoffer les débats de la conférence intitulée « Santé mentale et Internet » et pourront également être utilisés pour informer les médias de cet événement. Les résultats de l'enquête ne reprendront aucune donnée personnelle, les réponses étant totalement anonymes.

*Répondre à cette enquête ne prendra que 5 à 10 minutes ; le questionnaire est disponible à l'adresse <http://www.surveymonkey.com/s/mhandthenet>*

### **L'Association suédoise pour la Santé Mentale déménage !**

L'Association suédoise pour la Santé Mentale a déménagé en janvier 2010. Sa nouvelle adresse est :

Swedish Association for Mental Health  
Box 3445  
S-103 69 STOCKHOLM  
Suède

## **II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISATIONS**

### **Le Pacte européen pour la Santé mentale et le Bien-être**

Les buts et objectifs du Pacte sont de soutenir et d'informer les Etats membres et autres acteurs, de promouvoir les meilleures pratiques, d'encourager l'action, d'aider à relever des défis communs et de compenser les inégalités en matière de santé. Le Pacte est le reflet de l'engagement des Etats membres de l'UE dans un processus à long-terme d'échange, de collaboration, et de coordination autour des grands défis posés. Ces échanges et cette collaboration rendront plus aisé le suivi des tendances et des activités des Etats membres et des autres acteurs, et permettront d'émettre des recommandations pour des politiques et des actions au niveau de l'UE et au niveau des Etats membres, autour des 5 priorités identifiées.

Le Pacte est actuellement dans la phase de sa mise en œuvre : les acteurs et décideurs politiques en charge de chacune des 5 priorités sont encouragés à agir pour la promotion de la Santé Mentale et du bien-être et à lutter contre les troubles mentaux. Cette démarche est facilitée notamment par une série de cinq conférences thématiques sur chacune des priorités identifiées :

- Promotion de la Santé Mentale et du bien-être chez les enfants et les adolescents
- Prévention du suicide et de la dépression
- La santé mentale et les personnes âgées
- Lutter contre la stigmatisation et améliorer l'inclusion sociale
- La santé mentale sur le lieu de travail

Pour faciliter et encourager l'échange et l'intégration des bonnes pratiques dans tous les Etats membres de l'UE, la Commission a lancé le « EU-Compass ». Ce « EU-Compass for Action on Mental Health and Well-being » est une ressource qui a été créée pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et politiques, pour permettre la distribution des documents importants et pour encourager la prise d'engagements sur des actions futures en matière de Santé Mentale.

Si vous souhaitez apporter votre contribution au « EU-Compass », merci de contacter le secrétariat technique à l'adresse : [ec-mentalhealthprocess@gencat.cat](mailto:ec-mentalhealthprocess@gencat.cat) ou de vous rendre sur le site web pour y télécharger le formulaire de soumission.

Les recommandations et le matériel destinés à faciliter la dissémination du Pacte sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ec-mental-health-process.net/implementation.html#01>.

### **« Rien pour les personnes handicapées sans les personnes handicapées » : le Parlement Européen fait progresser les droits des personnes handicapées**

Le 27 janvier 2009, le nouvel intergroupe Handicap du Parlement Européen et le Forum européen des personnes handicapées ont célébré la nouvelle année à Bruxelles à l'occasion d'un événement qui a attiré de nombreuses personnes. Le nouveau Président de l'intergroupe, pour la première fois une personne handicapée, et le mouvement pour les personnes handicapées ont présenté le Pacte européen sur le Handicap à une centaine de militants et une vingtaine de députés européens de diverses nationalités et de divers groupes politiques.

Mary Van Dievel, la Directrice de SME, représentait SME à cet événement.

Pour en savoir plus sur le Pacte européen sur le Handicap, rendez-vous à l'adresse : [www.disabilitypact.eu](http://www.disabilitypact.eu)

## **III. ANNEE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

*2010 est l'Année européenne de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale. Les objectifs principaux sont: sensibiliser l'opinion publique autour de ces thématiques et renouer l'engagement de l'UE et de ses Etats membres dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'année européenne 2010 vise à éliminer les stéréotypes et les perceptions collectives sur la pauvreté pour s'assurer que tout le monde aient un rôle actif au sein de la société. SME a créé une nouvelle section pour sensibiliser au lien existant entre la santé mentale et la pauvreté.*

*Des recherches ont démontré le lien évident entre la santé mentale et la pauvreté. Les personnes exposées à la pauvreté sont particulièrement vulnérables aux problèmes de santé mentale. Les difficultés financières ou le manque de travail ont un impact négatif sur leurs contacts sociaux. En outre, dans leur vie quotidienne, elles sont dominées par un manque de reconnaissance personnelle et par la peur de l'avenir.*

Vous pouvez visiter le site web de l'Année européenne 2010 à l'adresse [www.2010againstopoverty.eu](http://www.2010againstopoverty.eu)

### **Semaine nationale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Les semaines nationales ont été fixées dans tous les Etats membres de l'UE (ainsi qu'en Islande et en Norvège).

Les ONG sont vivement encouragées à organiser des activités dans leurs pays respectifs dans le cadre de cette année européenne.

Le calendrier des semaines nationales est disponible à l'adresse suivante : [http://www.endpoverty.eu/IMG/pdf/National\\_Focus\\_Weeks\\_Calendar.pdf](http://www.endpoverty.eu/IMG/pdf/National_Focus_Weeks_Calendar.pdf)

### *Axes thématiques*

Eléments importants de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : les « axes thématiques », qui sont mis en avant par le biais de diverses actions des médias mises en œuvre au niveau européen et au niveau national (dissémination de documents de référence, articles, matériel audiovisuel).

*Si vous souhaitez participer aux semaines nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou aux axes thématiques, merci de contacter votre organisme national d'exécution (la liste des ONE se trouve sur [http://www.2010againstopoverty.eu/extranet/NIBs\\_table.pdf](http://www.2010againstopoverty.eu/extranet/NIBs_table.pdf)) et de vous faire connaître au moins 6 à 8 semaines avant les dates des activités.*

**Vous désirez partager des informations, annoncer quelque chose ou contribuer au bulletin de SME ?**

***Veillez envoyer vos contributions à [info@mhe-sme.org](mailto:info@mhe-sme.org)***